

Censure dans les universités françaises

Si un débat est censuré, nous serons tous censurés !

Dror WARSCHAWSKI, mai 2011, Agence Média Palestine

Dans le monde entier

La tragédie palestinienne est un sujet de réflexion de premier plan dont les universitaires doivent s'emparer, partout dans le monde, dans toutes ses dimensions, pour rechercher des solutions tous azimuts et sans tabou. Depuis quelques années, l'actualité palestinienne et les analyses de nombreux spécialistes ont remis au premier plan le concept d' «apartheid» israélien et discutent de l'opportunité du «boycott» de l'État israélien. Depuis 2005, dans le cadre de la semaine contre l'apartheid israélien, des colloques sur ces sujets se sont régulièrement tenu dans des universités en Afrique du Sud, Australie, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Jordanie, Liban, Mexique, Palestine, Pays-Bas, Suisse, et même en Israël... sans problème majeur. En effet, la plupart des universités du monde entier sont considérées comme des sanctuaires de la liberté d'expression.

Sans doute grâce au succès international de la campagne de Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS) contre l'État israélien, on assiste néanmoins aujourd'hui à de nouvelles tactiques mises en œuvre pour empêcher que ces débats autour de la question palestinienne se déroulent au sein de l'université. En Belgique, par exemple, des événements sont purement et simplement annulés « pour raison de sécurité ». Plus inquiétante est l'apparition de conditions inacceptables imposées par l'université, annulant ainsi l'évènement indirectement. Des sommes exorbitantes ont ainsi été demandées aux associations de la London School of Economics (LSE, en 2008 et 2011) ou de la York University de Toronto (en 2011), « pour subvenir au surcoût prévu par la sécurité accrue ». En 2011, des conditions inédites sont ajoutées : la conférence ne sera ouverte qu'aux membres de la LSE, la direction choisira le modérateur, etc. Après vérification, il s'avère que ces exigences obéissent à des conseils prodigués sur des sites sionistes...

En France

Ces limites croissantes à la liberté d'expression sont inquiétantes, mais ce n'est rien à côté de la situation française où il est quasiment *impossible* de débattre librement de la Palestine à l'université. Depuis 2009, date où la campagne BDS prend son essor en France, les cas d'entrave à la liberté au sein des universités s'accumulent dangereusement, à commencer par l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6) qui refuse de domicilier le collectif Palestine-UPMC, et lui refuse une salle pour débattre de la Palestine, « pour raisons de sécurité ». L'année suivante, elle lui refuse même le droit de diffuser une vidéo sur les enfants de Palestine « au nom de la neutralité de l'université ».

Fin 2010, lorsque le comité BDS-France de Montpellier réserve une salle pour organiser un débat à l'Université Paul Valéry (Montpellier 3), elle lui sera retirée à la dernière minute. À peu près à la même époque commence la saga de l'École Normale Supérieure de Paris avec le refus de laisser l'AURDIP (l'Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine) y organiser une conférence avec de nombreux professeurs européens, sur le thème du boycott scientifique et culturel des institutions israéliennes. L'annulation à la dernière minute oblige les organisateurs à déplacer ce débat à l'Institut National d'Histoire de l'Art. Début 2011, une autre conférence devait se tenir à l'ENS, avec Stéphane Hessel et Leïla Shahid. Là encore, l'annulation se fait à la dernière minute et le débat aura finalement lieu sur une estrade improvisée en plein air devant le Panthéon.

Suite aux nombreuses réactions de personnalités autour de ces affaires que l'on qualifie de plus en plus fréquemment de censure, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Valérie Pécresse, confirme, lors d'une émission de télévision, qu'elle a bien téléphoné pendant ces « incidents » à la directrice de l'ENS ainsi qu'au président de l'université Paul Valéry...

France, mars 2011

Les choses empirent en mars 2011, lors de la septième semaine annuelle contre l'apartheid israélien, qui n'a jamais jusqu'alors pu se dérouler en France. Cette fois-ci, le collectif Palestine-ENS cherche à organiser un débat sur la pertinence de la qualification juridique d'apartheid pour la question israélo-palestinienne. La salle leur est refusée. Une plainte est déposée au Tribunal Administratif et l'ENS est condamnée pour violation manifeste de la liberté de réunion. La direction refuse à nouveau la salle, et obtient le droit de le faire, en appel, devant le Conseil d'État.

Cette même semaine, d'autres groupes locaux voient des obstacles se dresser : à l'Université Sorbonne Nouvelle (Paris 3), les demandes répétées d'obtenir une salle pour une exposition de photographies et pour la projection d'un film sur la Palestine sont refusées, au motif qu'elles nécessitent au préalable une autorisation préfectorale ! Enfin, le groupe BDS-Metz, dans le cadre de la semaine contre le racisme, prépare un débat intitulé « Palestiniens et Israéliens ont-ils les mêmes droits ? ». Autorisé, puis annulé, puis autorisé, puis annulé à nouveau, ici encore la direction « joue la montre ». En fin de compte, le débat est exclu de l'université, « au nom du respect de la neutralité dans le service public », et se tiendra ailleurs...

C'est donc un exploit qui mérite d'être signalé : certains groupes d'étudiants ont *réussi*, pour la première fois en 2011, à ce que la France participe à la semaine contre l'apartheid israélien ! Des stands d'information sont installés à l'université de Lille 2, deux soirées publiques ont lieu dans les résidences universitaires lyonnaises, une conférence avec Julien Salingue est organisée à l'université Montpellier 3, ainsi qu'un débat à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris.

Conclusion

Un événement passé inaperçu en janvier 2011 nous éclaire sur les probables réelles motivations derrière ces interdictions. Ce jour-là, la mairie de Marseille annule « pour raison de sécurité » une conférence que devait tenir Leïla Shahid dans le cadre du centenaire de la naissance de Jean Genet, à l'École des Beaux Arts. La conférence sera autorisée le même jour à la Maison de Région, démontrant ainsi que la mairie n'a pour seul objectif que de préserver l'enceinte « académique » de tout débat public sur la Palestine, et la légitimité qu'elle y trouve.

Ces atteintes à la liberté de réunion sont néanmoins d'autant plus dangereuses qu'elles nous concernent tous : elles créent un précédent et compromettent par la suite la tenue de n'importe quel événement qui n'aurait pas les faveurs de la direction de l'université ou du gouvernement en place. Étudiants, enseignants, personnels, associations et syndicats universitaires, doivent refuser ensemble toute intervention gouvernementale, toute limitation de leur liberté d'expression et toute mesure restrictive à l'utilisation de l'espace universitaire pour débattre de sujets politiques, selon leurs termes. L'année prochaine encore, nous discuterons de l'apartheid israélien et de l'application de mesures de boycott, de désinvestissement et de sanctions contre l'État israélien. La situation des Palestiniens est trop grave pour que les universitaires soient exclus de ces débats.